

VALORISATION DES DÉCHETS

1.400 t de pneus collectées pour le recyclage

Suite à des enquêtes réalisées auprès des agriculteurs en 2019 et 2020 par la FdSEA et la Chambre d'Agriculture, trois collectes de pneus ont été organisées dans le centre de la Meuse ces dernières semaines.

Ces collectes prennent place dans le cadre du dispositif Ensivalor. Créé par les acteurs de la filière pneumatique, il permet de financer une partie de la collecte et du recyclage des pneumatiques. Ensivalor et l'ADEME prennent en charge les coûts de collecte des pneumatiques, tri et recyclage à hauteur de 60 %. Le reste est à la charge de l'agriculteur.

Une moyenne de 9 tonnes par exploitation

Cette action portée par la Chambre d'agriculture de la Meuse, en collaboration avec EMC2, a permis de mettre en place des collectes sur les silos de Pierrefitte-sur-Aire, Varennes-en-Argonne, ainsi que Nubécourt. Elles se sont déroulées sur inscription des agriculteurs, suite aux réponses apportées lors des enquêtes réalisées en 2019 et 2020, puis actualisées en 2021. Ces trois collectes ont permis de récolter 1.400 t de pneus, et ont concerné 160 exploitations.



Les pneus collectés sont ensuite envoyés en centre de traitement afin d'y être recyclés.

Collecter c'est bien, recycler c'est mieux

Les pneus collectés sont ensuite envoyés en centre de traitement afin d'y être recyclés :

- 85 % des pneus collectés sont recyclés ou valorisés en combustible de substitution au charbon et au pétrole, ou broyés pour être utilisés dans les travaux publics (remblai, mur de soutènement...), sur des terrains de sport, etc.
- 15% servent en rechapage ou en occasion.

Des alternatives existent

La récupération des pneus usagés pour maintenir les bâches sur les silos n'est plus autori-

sée depuis le 1^{er} octobre 2015, mais l'utilisation de stocks existants reste possible. Toutefois, il existe des alternatives aux pneus pour le maintien des bâches d'ensilage : sacs à silos, tapis en caoutchouc, filets de protection, géomembrane ou géotextile en complément de la bâche, ou encore, couverture végétale. Ces solutions permettent principalement de limiter le risque de corps étrangers pouvant être ingérés par les animaux dans les rations.

Au vu de la réussite de cette action, d'autres collectes sont en réflexion et devraient voir le jour à partir de 2024.

Renseignements : Chambre d'agriculture de la Meuse, Mission de recyclage agricole des déchets - Tél. 03 29 83 30 16.



Cent soixante exploitations ont participé à cette opération.